

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION EN'K'DANSE

L'inscription à EN'K'DANSE signifie l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 1 : ADHESION/ COTISATION

1. Pour être membre de l'association, il faut avoir acquitté l'adhésion pour la saison, ainsi que le règlement des cours annuel par adhérent.
2. Aucun remboursement de l'adhésion, ni des cours ne sera effectué en cours d'année en cas d'arrêt pour convenance personnelle.
3. Le remboursement des cours ne peut être effectué que par décision du bureau, sur présentation d'un justificatif, uniquement pour les deux motifs suivants : déménagement ou raison médicale. Le montant de l'adhésion reste dû. Nous précisons, qu'en cas de décision gouvernementale, ordonnant l'arrêt des cours nous n'assurerons aucun remboursement de cours.
4. Les frais relatifs au spectacle de fin d'année (billets d'entrée, costumes) ne sont pas compris dans le tarif de la cotisation/adhésion.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE / ASSURANCES

1. Suivant les préconisations de la fédération française de danse de juillet 2018, les élèves doivent fournir chaque année un certificat médical précisant la pratique de la danse. Le certificat doit être fourni au moment de l'inscription. En cas de non remise de ce document, l'association est en droit de refuser l'entrée de l'élève dans son cours.
2. La responsabilité d'EN'K'DANSE est engagée uniquement pendant la durée des activités. Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin prévue sauf demande de décharge précisée dans le dossier d'inscription.
3. Les parents des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de le laisser sur le lieu du cours.
4. En cas d'absence prévue du professeur, EN'K'DANSE informera les adhérents par voie d'affichage à la salle de danse. Dans la mesure du possible, les élèves seront prévenus par téléphone (sms) ou par courriel. Si la période d'arrêt maladie d'un professeur n'excède pas trois cours dans l'année, ces derniers ne seront pas rattrapés par la suite et ne seront pas remboursés.
5. En cas d'absence imprévue du professeur 15 minutes après l'horaire normal de début de l'activité, le cours sera annulé.
6. Les adhérents doivent prévenir impérativement EN'K'DANSE en cas de changement d'adresse, courriel ou de numéro de téléphone.
7. En cas d'urgence, l'enseignant contactera les responsables aux numéros d'urgences indiqués sur la fiche d'inscription. Si les responsables ne sont pas joignables, ou si l'état de l'élève semble sérieux, l'enseignant contactera les services de secours.
8. EN'K'DANSE est assurée pour la responsabilité civile et la protection juridique concernant tous les membres de l'association et également lors des déplacements et représentations, néanmoins il est conseillé de prendre une assurance individuelle de manière à être couvert le mieux possible.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES COURS / TENUE

1. La saison comprend 33 cours hors vacances scolaires. En cas de jours fériés, les cours ne sont pas tenus d'être remplacés. Nous proposons 1 cours d'essai gratuit par discipline (généralement le 1^{er} cours).
2. La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours, hors portes ouvertes.
3. Il est impératif de respecter les horaires du cours afin de ne pas perturber son déroulement.
4. En cas d'absence prolongée de l'élève (+ de 3 cours consécutifs) pour raisons médicales ou pour arrêt définitif de la danse, les élèves sont priés de bien vouloir prévenir EN'K'DANSE. Pour les élèves mineurs, les parents doivent avertir EN'K'DANSE par courrier ou mail.
5. Tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement des activités ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire à l'association entraîneront la perte de la qualité de membre sur décision du bureau d'EN'K'DANSE. L'association n'assurera aucun remboursement.
6. Les élèves doivent porter une tenue adaptée. Pour le Hip-Hop, des baskets à usage réservé aux cours de danse (semelles propres) sont obligatoires. Nous rappelons que suite au COVID 19, les élèves devront impérativement se présenter aux cours, avec des chaussures adaptées.
7. Les élèves ne sont pas admis au cours en tenue de ville. Les chaussures de ville sont interdites dans le studio de danse. Le chewing-gum est interdit pendant les cours de danse. Il est formellement interdit de fumer dans les vestiaires et studio de danse.
8. EN'K'DANSE décline toute responsabilité pour les dégâts occasionnés par l'un de ses adhérents dans les lieux des activités. Les frais engagés seront totalement à la charge du responsable du délit.

ARTICLE 4 : STATIONNEMENT / ACCES AUX LOCAUX

En raison d'un accès avec très peu de visibilité au studio de danse, nous remercions les accompagnants et les élèves d'être extrêmement vigilants afin d'assurer la sécurité de tous.

ARTICLE 5 : VOL / PERTE

EN'K'DANSE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les salles et lors des activités.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté, les adhérents bénéficient d'un droit de rectification concernant les informations contenues sur les fichiers informatiques. En outre, les adhérents qui le souhaitent peuvent à tout moment se désabonner de la liste de diffusion informatique. Les anciens adhérents en seront retirés de manière systématique la saison suivante.